

En même temps que nous comparons l'enfant, la presse de droite l'impudent et l'irrite. S'il n'aime pas à être trop platonné, il aime à être trop décrié. Il aime à être trop maltraité par les plumes et les blessures que lui fait chaque matin les journaux conservateurs. Il commence à sentir le desarmement et à se consoler de la perte de son déshonneur. Comment affaiblir, comment déshonorer ? Comment affaiblir l'incantation de cette presse ennemie ?

Après avoir réfléchi, il a trouvé le moyen. Il a résolu de consigner à donner aux principaux journalistes conservateurs portefeuilles, les ambassadeurs, et en général, les grands fonctionnaires et les grandes places.

Ainsi, M. de Mayol de Lupé serait nommé ministre de l'intérieur à la place de M. Waldeck-Rousseau, qui n'a pas à donner sa démission en temps opportun, c'est-à-dire le lendemain de sa nomination. M. de Mayol de Lupé possède toutes les qualités de l'emploi, de la gravité, de la tenue, une fermeté exceptionnelle, une grande aptitude administrative, et ce qui n'a point de défaut, il n'a point de défaut. M. Adrien Maggiolo serait nommé ambassadeur à Londres à la place de M. Challemel-Lacour. Cette nomination lui était bien due, après le procès que lui a fait le journal de la République. M. Adrien Maggiolo, sans être un grand homme, n'est pas un homme de rien. M. Adrien Maggiolo, sans être un grand homme, n'est pas un homme de rien. M. Adrien Maggiolo, sans être un grand homme, n'est pas un homme de rien.

M. Edouard Hervé, directeur du *Soleil*, ancien directeur de la *Liberté*, ancien directeur du *Journal de Paris*, aurait un poste de confiance, exclusivement créé pour lui, et tout à fait approprié à son talent. On ne nommerait secrétaire et rédacteur général du ministère des affaires étrangères, mais on le nommerait directeur de ce ministère. M. Edouard Hervé, directeur du *Soleil*, ancien directeur de la *Liberté*, ancien directeur du *Journal de Paris*, aurait un poste de confiance, exclusivement créé pour lui, et tout à fait approprié à son talent. On ne nommerait secrétaire et rédacteur général du ministère des affaires étrangères, mais on le nommerait directeur de ce ministère.

M. Thureau-Dangin, principal rédacteur du *Journal de Paris*, aurait le portefeuille de l'Instruction publique, ce qui n'est pas un poste de confiance, mais un poste de confiance. M. Thureau-Dangin, principal rédacteur du *Journal de Paris*, aurait le portefeuille de l'Instruction publique, ce qui n'est pas un poste de confiance, mais un poste de confiance. M. Thureau-Dangin, principal rédacteur du *Journal de Paris*, aurait le portefeuille de l'Instruction publique, ce qui n'est pas un poste de confiance, mais un poste de confiance.

M. Henry de Pène, directeur de *Paris-Journal*, suivrait aux affaires étrangères notre confrère Hervé et son ancien collaborateur Weiss. On parlait de l'envoyer comme consul à Pesth, où faillit aller ce malheureux consul de Roubaix, qui n'est pas un poste de confiance, mais un poste de confiance. M. Henry de Pène, directeur de *Paris-Journal*, suivrait aux affaires étrangères notre confrère Hervé et son ancien collaborateur Weiss.

M. Wührer, directeur du *Soleil*, serait nommé directeur de la Banque de France, à la place de M. Magnin. On lui reproche, il est vrai, d'être devenu quelque peu républicain, mais on espère qu'il se convertira. M. Wührer, directeur du *Soleil*, serait nommé directeur de la Banque de France, à la place de M. Magnin. On lui reproche, il est vrai, d'être devenu quelque peu républicain, mais on espère qu'il se convertira.

M. Léonce Detrovat succéderait probablement à M. Christophle, comme gouverneur du Crédit foncier. Mgr Froppe, évêque d'Angers, serait nommé ministre des cultes, avec M. le comte de Mun pour sous-secrétaire d'Etat. M. Francis Magnard remplacerait M. Antonin Proust aux beaux-arts, et s'adjointrait M. Albert Wolff comme sous-secrétaire d'Etat.

Enfin, disons tout : Des propositions extrêmement séduisantes ont été faites à notre ami Gaston Jullivert pour une place d'inspecteur général des musées républicains. Nous ne savons pas encore exactement ce qu'on destine à nos excellents confrères de la Patrie et de la Constitution ; mais nous savons qu'il y aura des places pour tout le monde à l'heure, on en fera.

Le gouvernement se demandait avec anxiété si les divers journalistes que nous venons de mentionner accepteraient les postes éminents auxquels les appelle la confiance du premier ministre ; mais un exemple récent les a décidés. La plupart ont déjà leurs préparatifs, et s'il faut en croire les bruits qui courent, quelques-uns sont presque installés.

Quelle doit qu'on en éprouve, il faut bien reconnaître et méconnaître, en cette circonstance, l'habileté supérieure de M. Gambetta. Ses prévisions les plus précises se sont réalisées. Il n'a pas eu deux coups ; il en fait trois, il punit la servilité de son entourage ; il expulse les républicains qui se liguaient que la République était leur propriété particulière ; enfin, il se débarrasse de toute la presse conservatrice qui commençaient à l'incommoder.

Car, à quoi bon se le dissimuler ? Cette promotion en masse va faire dans nos rangs des sèches qui ne sont pas près d'être coublées. On nous coupe nos têtes, et pour dire toute la vérité, il ne nous reste plus qu'une ressource, c'est que les républicains momentanément disposés consentent à remplacer parmi nous les conservateurs qu'on nous enlève. La chose n'a rien d'impossible, ils doivent éprouver, à l'heure qu'il est, un assez vif besoin d'opposition qui, dans nos journaux, trouvent aisément à se satisfaire. Sans compter que, dans cette situation nouvelle, ils conservent quelque chance de reconquérir leur place. En les voyant si acharnés contre lui, M. Gambetta dira sans doute : ce sont des royalistes, voilà mes hommes ! Et il les reprendra !

PHILIBERT.

ROUBAIX-TOURCOING

Il est bien reconnu que les peuples qui restent stationnaires au point de vue de la population restent aussi stationnaires au point de vue du progrès, des arts, du bien-être.

Une marque certaine de la décadence des peuples est le petit nombre de naissances eu égard au nombre des mariages. Dans les ménages du Midi on voit à peine un, deux, trois enfants.

Dans le Nord au contraire, les enfants sont beaucoup plus nombreux. Nous avons donné hier le relevé de l'état-civil de Lille. En voici la statistique comparée à Roubaix pendant les années 1880 et 1881 :

En 1880, il y a eu 749 mariages, en 1881, 748, soit de moins. Mais aussi en 1880, 3302 enfants seulement sont venus au monde, tandis qu'en 1881, 3844 enfants ont vu le jour ; soit 542 en plus qu'en l'année précédente.

Un incendie qui a menacé un moment de prendre une grande extension, s'est éteint la nuit dernière, vers minuit, au n° 8 de la rue de l'Ouest, à Roubaix.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Le feu, qui avait éclaté dans une écurie occupée par des chevaux de M. Charles François, loueur de voitures, commençait à se communiquer à un grenier plein de paille, situé à l'étage.

Fort heureusement, les gens de la maison, qui ont bien voulu nous en rendre compte, ont évité une répétition de ce genre, en sauvant d'abord les cinq chevaux, à demi-asphyxiés, il est vrai ; puis en arrêtant les progrès de l'incendie.

Des enfants du même âge que le jeune Leman, jouaient à quelques pas ; ils auraient pu être atteints par les charrettes. Le petit véhicule manquant de rapport arriéré, et le jeune Leman, soulevé violemment de terre, serait retombé lourdement. Aux cris poussés par les enfants, M. Leman accourut et trouva son fils étendu ne donnant plus aucun signe de vie.

L'enfant fut transporté dans la maison des parents, il reprit connaissance, mais le médecin a déclaré que le résultat de la chute était une fracture de l'épine dorsale.

Quelques heures après cette déclaration, le malheureux enfant expira, sans avoir prononcé une parole, ni reconnu personne.

La Gazette de Tourcoing a reçu la lettre suivante :

Tourcoing, 4 janvier 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Vous demandez, dans votre numéro d'hier, s'il est bien vrai que le Conseil municipal ait supprimé la subvention accordée depuis quelques années à l'école libre de St-Louis, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes.

Si l'administration avait la complaisance de remettre au journal de la localité les compte-rendus des séances du Conseil municipal, comme cela se pratique partout, comme c'est l'usage usé depuis longtemps, nous aurions pu nous renseigner sur les motifs de cette suppression, et nous aurions pu vous en rendre compte.

Comme j'ai eu la bonne fortune, grâce à une heureuse indiscretion, de recueillir quelques échos de la dernière séance du Conseil, il m'a été permis de voir et de lire ce que les nombreux amis de nos excellents Frères des Ecoles chrétiennes se rassurent ! Non-seulement le Conseil municipal ne leur a pas retiré la subvention dont il est plus que jamais, mais je puis affirmer de la manière la plus catégorique qu'il n'en a pas même été question.

Il ne pouvait s'agir de supprimer la subvention n'est pas accordée aux Frères, à titre gracieux, comme on le croit à tort ; elle leur est due en vertu d'un contrat en vertu duquel ils ont accepté de donner à la ville une subvention pour la construction d'une école, et pour la suppression de laquelle ils ont été contraints de payer.

Le Conseil municipal a fait dans cette séance quelques suppressions assez fâcheuses, et c'est là probablement ce qui a donné lieu à la rumeur qui vous est parvenue. La suppression d'abord des bourses établies par le Conseil municipal, au profit du collège et de l'institution St-Michel, en faveur d'une dizaine d'élèves méritants mais peu fortunés, qui conservaient le droit d'opter entre ces deux établissements.

Ces suppressions ont été faites, et il n'y a rien de plus à dire sur ce point. Quant à la suppression de la subvention accordée aux Frères, elle n'a pas été proposée, et elle n'a pas été votée.

On a supprimé ensuite les subventions, très-modiques d'ailleurs, d'après ce qui nous a été dit, que les Conseils antérieurs accordaient aux divers patronages de la ville. Ces suppressions ont été faites, et il n'y a rien de plus à dire sur ce point.

On a supprimé aussi la subvention accordée aux Frères des Ecoles chrétiennes, pour la construction d'une école, et pour la suppression de laquelle ils ont été contraints de payer.

Le Conseil municipal a fait dans cette séance quelques suppressions assez fâcheuses, et c'est là probablement ce qui a donné lieu à la rumeur qui vous est parvenue.

La suppression d'abord des bourses établies par le Conseil municipal, au profit du collège et de l'institution St-Michel, en faveur d'une dizaine d'élèves méritants mais peu fortunés, qui conservaient le droit d'opter entre ces deux établissements.

Ces suppressions ont été faites, et il n'y a rien de plus à dire sur ce point. Quant à la suppression de la subvention accordée aux Frères, elle n'a pas été proposée, et elle n'a pas été votée.

On a supprimé ensuite les subventions, très-modiques d'ailleurs, d'après ce qui nous a été dit, que les Conseils antérieurs accordaient aux divers patronages de la ville.

Ces suppressions ont été faites, et il n'y a rien de plus à dire sur ce point. Quant à la suppression de la subvention accordée aux Frères, elle n'a pas été proposée, et elle n'a pas été votée.

On a supprimé aussi la subvention accordée aux Frères des Ecoles chrétiennes, pour la construction d'une école, et pour la suppression de laquelle ils ont été contraints de payer.

Le Conseil municipal a fait dans cette séance quelques suppressions assez fâcheuses, et c'est là probablement ce qui a donné lieu à la rumeur qui vous est parvenue.

La suppression d'abord des bourses établies par le Conseil municipal, au profit du collège et de l'institution St-Michel, en faveur d'une dizaine d'élèves méritants mais peu fortunés, qui conservaient le droit d'opter entre ces deux établissements.

Ces suppressions ont été faites, et il n'y a rien de plus à dire sur ce point. Quant à la suppression de la subvention accordée aux Frères, elle n'a pas été proposée, et elle n'a pas été votée.

On a supprimé ensuite les subventions, très-modiques d'ailleurs, d'après ce qui nous a été dit, que les Conseils antérieurs accordaient aux divers patronages de la ville.

Ces suppressions ont été faites, et il n'y a rien de plus à dire sur ce point. Quant à la suppression de la subvention accordée aux Frères, elle n'a pas été proposée, et elle n'a pas été votée.

On a supprimé aussi la subvention accordée aux Frères des Ecoles chrétiennes, pour la construction d'une école, et pour la suppression de laquelle ils ont été contraints de payer.

Le Conseil municipal a fait dans cette séance quelques suppressions assez fâcheuses, et c'est là probablement ce qui a donné lieu à la rumeur qui vous est parvenue.

La suppression d'abord des bourses établies par le Conseil municipal, au profit du collège et de l'institution St-Michel, en faveur d'une dizaine d'élèves méritants mais peu fortunés, qui conservaient le droit d'opter entre ces deux établissements.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

60 ans, ouvrier de ferme. Il s'était entortillé la main d'un mouchoir, disant qu'il avait le poignet cassé. Il était porteur d'une assez forte somme d'argent. Cet individu, repris de justice, avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant.

M. Plaisant, juge d'instruction, Marie Perray a dit qu'elle ne savait pas si son enfant était né vivant ou mort. Elle avait quitté Lille dans l'espoir de pouvoir épouser un homme riche, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père de lui envoyer son enfant, et elle avait écrit à son père